



## Lettre Ouverte des organisations syndicales d'Engie à propos du dividende

Monsieur le Ministre,

La France, ainsi que l'ensemble des pays européens, font face depuis plusieurs semaines à une crise sanitaire mondiale qui plonge l'ensemble de l'économie dans l'incertitude.

Les conséquences économiques et sociales sur un grand nombre d'entreprises et de groupes français seront probablement d'une ampleur inédite.

Le groupe ENGIE et ses salariés sont mobilisés afin d'assurer la continuité de service des activités indispensables à la France.

Face à cette situation, le groupe ENGIE doit tout mettre en œuvre pour sécuriser ses flux de trésorerie afin d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans des délais de paiement adaptés mais également participer à la relance rapide de l'économie nationale dès la sortie de cette pandémie.

Dans ce contexte exceptionnel, l'État, actionnaire de référence d'ENGIE, doit continuer à jouer pleinement son rôle de défenseur des intérêts socio-économiques du Groupe et de la nation. Par la même, vous pouvez vous assurer de la mobilisation particulière et sans faille de l'ensemble des salariés du Groupe. Il convient à ce que les actionnaires participent également à cet effort collectif.

En conséquence, afin de faire face à la crise sanitaire, les organisations syndicales d'Engie demandent la suppression du dividende prévu au titre de l'exercice 2019 dont le paiement doit intervenir en mai après son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour les années à venir, afin de pérenniser l'emploi et d'assurer le développement du Groupe dans la transition énergétique, nous proposons **d'instaurer une politique de dividende proportionnel au résultat net du Groupe.**

**Par conséquent, Monsieur le Ministre, nous vous prions de voter contre la résolution n° 3 et de soutenir la résolution qui sera proposée par les partenaires sociaux au titre du Conseil de Surveillance du FCPE.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.